

7.12 Question de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Féminisation de l'arbitrage et des fonctions sportives: comment accélérer le mouvement en Fédération Wallonie-Bruxelles?»

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Selon un article de presse récent, sur plus de 4 500 arbitres que compte la Belgique dans le football, 80 sont des femmes, soit 1,8 %, loin de la moyenne européenne qui se situe entre 6 % et 7 %. Lorsque j'étais joueur de football professionnel, ce secteur était très machiste.

Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir que la réussite de nos sportives dans plusieurs disciplines soit de plus en plus médiatisées. Toutefois, force est de constater que les femmes arbitres sont toujours minoritaires.

Madame la Ministre, disposez-vous de données actualisées concernant la féminisation de l'arbitrage en Fédération Wallonie-Bruxelles, toutes disciplines confondues? Quelles actions concrètes le gouvernement mène-t-il pour motiver davantage les femmes à s'engager dans l'arbitrage? Quel travail réalisez-vous avec les fédérations sportives?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, j'ai déjà répondu, le 10 février dernier, à une question parlementaire sur la situation des arbitres féminines au 31 décembre 2024, étant donné que les données à jour pour le 31 décembre 2025 ne nous seront transmises par les fédérations sportives que dans le courant de ce mois-ci.

Selon le dernier recensement, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 9 376 arbitres et fonctions assimilées, dont 26 % sont des femmes. Parmi les arbitres de haut niveau, 35,9 % sont des femmes. Il y a donc effectivement encore des efforts à faire, mais l'évolution des chiffres d'année en année est quand même rassurante.

Il reste évidemment des actions concrètes à mener. J'y travaillerai avec le ministre Coppieters dans le cadre de la stratégie «Genre et droits des femmes», la promotion des femmes étant une mission transversale du gouvernement, quel que soit le secteur, qu'il s'agisse du sport, de la culture ou de tout autre domaine relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par exemple, une action concrète est menée dans le cadre du *Lab* du hockey féminin, une initiative qui vise à faire croître le nombre de femmes dans toutes les fonctions du hockey. De telles initiatives doivent être suivies et encouragées.

Pour terminer sur une note positive, je vous informe que dans le cadre de la Coupe du monde de hockey, qui se déroulera prochainement en Belgique et aux Pays-Bas, deux des quatre arbitres représentant la Belgique sont des dames. Nous pouvons saluer cette performance.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, avec cette évolution, je ne sais pas si en jouant maintenant, j'aurais eu plus de cartes jaunes ou moins. C'est très encourageant et j'en profite pour vous souhaiter un excellent anniversaire.

7.13 Question de Mme Clémentine Barzin à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «État de la situation à l'Athénée royal du Sippelberg à Molenbeek»

Mme Clémentine Barzin (MR). – Madame la Ministre, un enseignant de l'Athénée royal du Sippelberg à Molenbeek fait actuellement l'objet de plaintes d'élèves

pour des faits de harcèlement sexuel, des menaces et des faits assimilés à du racket. La semaine dernière, nous avons appris dans la presse que Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) avait écarté préventivement, le temps de l'enquête administrative, cet enseignant, mais également le directeur et la directrice adjointe.

Madame la Ministre, sans vouloir porter préjudice à la confidentialité de l'enquête ni remettre en cause la présomption d'innocence, pouvez-vous nous éclairer sur l'état actuel de la situation à l'Athénée royal du Sippelberg? Quel suivi est-il apporté à ce dossier, puisque vous êtes l'autorité de tutelle de WBE? Quelles mesures nécessaires pourront-elles être prises afin de garantir un cadre sûr et serein pour l'ensemble de la communauté éducative de cet établissement?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, vous me pardonnerez le caractère succinct de ma réponse, l'enquête étant toujours en cours et imposant la confidentialité.

Cependant, je puis vous dire que j'ai été personnellement sensibilisée par des parents et des enfants qui m'ont rapporté ces faits relativement graves. J'ai immédiatement contacté les services de WBE qui ont réagi très rapidement et ont pris aussitôt des dispositions. À la suite d'une enquête administrative des faits à charge et à décharge, il a été décidé de suspendre préventivement le professeur et la direction pendant le temps de l'enquête. La justice assure actuellement le suivi de toutes les plaintes déposées et je la laisse faire son travail. Cependant, en tant qu'autorité de tutelle, je suis particulièrement attentive au suivi du dossier et aux mesures prises par WBE.

Ma priorité, ainsi que celle de Mme Glatigny, la ministre de l'Éducation, est d'offrir un cadre serein et sécurisé à l'ensemble des élèves et du personnel de l'établissement pour garantir la qualité optimale de l'apprentissage.

Mme Clémentine Barzin (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour les précisions apportées et pour l'engagement dont vous faites preuve à titre personnel. Les faits sont *a priori* graves, sans porter préjudice à toute une série d'éléments de protection évidents. Visiblement, le dossier est suivi de près par WBE et par la justice qui suit son cours.

7.14 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Victime d'agression sexuelle lors d'un match de l'Union Saint-Gilloise et lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport»

Mme Amandine Pavet (PTB). – L'Union Saint-Gilloise a diffusé sur ses réseaux sociaux le témoignage audio poignant d'une supportrice qui a été agressée sexuellement au stade. Elle déclare: «Ça s'est passé dans une foule, devant des centaines

de personnes. Mon cerveau, à ce moment-là, il s'est mis sur *off*. Je n'avais plus d'image, plus de son. [...] On s'est rendu à l'hôpital [...] jusqu'à 5h00 du matin. [...] Ma déposition a été classée sans suite». La supportrice témoigne ensuite de la solidarité des autres supporters, mais mentionne aussi ses crises d'angoisse permanentes depuis l'agression, aussi bien en dehors que dans le stade. Elle évoque également les pensées culpabilisantes qui la poursuivent: «Et si j'avais pas été seule, et si j'avais mis d'autres vêtements, peut-être que j'étais trop ivre. J'ai pas été prudente, c'est un milieu d'hommes. Non, on n'a pas à culpabiliser des actes des autres».

En 2024, l'Union Saint-Gilloise a lancé l'initiative «SAFER» pour rendre son stade plus sûr et plus accueillant, en particulier pour les supportrices. Cette initiative comprend le déploiement d'équipes formées pour prévenir les violences sexistes et sexuelles, mais aussi pour accompagner les victimes à travers un dispositif de signalements et de suivi de ces signalements. Nous saluons cette initiative, qui, à notre sens, devrait être généralisée.

Madame la Ministre, en tant que ministre des Sports, quelles actions avez-vous menées pour que chaque femme trouve sa place dans le sport, et ce, loin de toute violence? Pour les lieux festifs, comme les festivals, le plan SACHA (*Safe attitude* contre le harcèlement et les agressions) a été mis en œuvre. Bien qu'il manque de moyens, il permet d'intervenir lors des festivals de musique. Avez-vous adopté un dispositif comparable dans le monde du sport?

En France et aux Pays-Bas, il existe une cellule unique de traitement des plaintes. Comptez-vous mettre en œuvre ce genre de dispositif? Précisons que d'autres pays, comme l'Espagne, sont très en avance dans ce domaine.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, les violences sexistes et sexuelles, peu importe l'endroit où elles surviennent, sont inacceptables. Il convient de les combattre en permanence.

Concernant le cas particulier que vous évoquez, une plainte a été déposée. Il faut laisser la justice faire son travail et je n'ai pas à interférer dans le processus judiciaire. Cela étant dit, j'ai écouté le témoignage de cette supportrice, qui m'a bien entendu touchée. Aucun être humain ne peut y rester insensible.

La sécurité et le respect de tous sont primordiaux dans les enceintes sportives, mais pas seulement. Le respect est de rigueur partout et les violences sexistes et sexuelles sont inadmissibles.

Je tiens à saluer l'initiative «SAFER» prise par l'Union Saint-Gilloise. Il faut promouvoir ce genre d'initiatives et tenter de les généraliser.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la ligne d'écoute SOS Viol existe déjà, mais ce n'est sans doute pas suffisant.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est une compétence transversale. Tous les niveaux de pouvoir doivent lutter contre ces violences. La mobilisation générale de tous est indispensable: autorités publiques, clubs sportifs, monde judiciaire, etc. Je continuerai à porter ce combat auprès de mes collègues du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi du gouvernement fédéral.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, comme beaucoup d'autres plaintes, cette plainte n'a malheureusement pas abouti.

Vous dites que les violences sexistes et sexuelles sont inadmissibles, mais mettre en avant la transversalité des compétences fait naître le risque que personne ne prenne ses responsabilités pour les combattre. Ces violences surviennent dans les clubs de sport, les festivals de musique, les écoles, les campus... Au lieu de se rejeter la balle, il conviendrait d'agir là où c'est possible. Vous êtes ministre des Sports et vous devez agir dans votre domaine. Agir signifie débloquer des moyens, lancer des initiatives et les généraliser. Or, dans votre réponse, je n'ai entendu aucun élément concret qui permettrait d'aller plus loin. La première chose à faire serait d'admettre que les moyens actuels ne sont pas suffisants et qu'il reste beaucoup d'efforts à déployer pour que chaque femme profite du sport en toute sécurité.

J'ai donné les exemples de la France et des Pays-Bas, où il existe une cellule unique de dépôt de plainte. Dans notre pays, nous n'en disposons pas. Vous n'avez pas traité ce sujet.

En Espagne, des budgets importants ont été débloqués grâce à un grand mouvement populaire. Des «points violets» ont notamment été créés dans les lieux festifs et sportifs. Ces efforts ont payé, puisqu'il y a désormais moins d'agressions. Au moment d'annoncer le budget alloué à ces mesures, la ministre espagnole de l'Égalité avait osé dire qu'il restait insuffisant. Nous avons besoin d'une ministre comme celle-là, qui agisse concrètement sur le terrain et qui soit capable de dire que les actions actuelles ne sont pas suffisantes.